



Pomy, le 24 avril 2017

MUNICIPALITÉ
de
POMY

Préavis municipal 2017 - 05

Création d'une liaison mobilité douce chemin de Calamin entre le restaurant de la Maison Blanche et le centre Orif

Réfection des surfaces routières,
mise en place d'un concept de mobilité douce,
aménagement de mesures de sécurité routière

Demande de crédit de CHF 750'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé dans le programme des investissements de la législature 2016-2021, la Municipalité propose la réfection et la mise en place d'un concept de mobilité douce sur le Chemin de Calamin.

Ce projet fait partie de la mesure 1.a du projet d'agglomération de première génération. Mesure qui comprend la création d'une liaison piétonne et cyclable en site propre entre la commune d'Yverdon-les-Bains et celle de Pomy.

La Municipalité a l'ambition de réaliser ce projet dans un délai permettant d'obtenir les subventions cantonales et fédérales promises dans le cadre de la loi sur les transports publics et du projet d'agglomération.

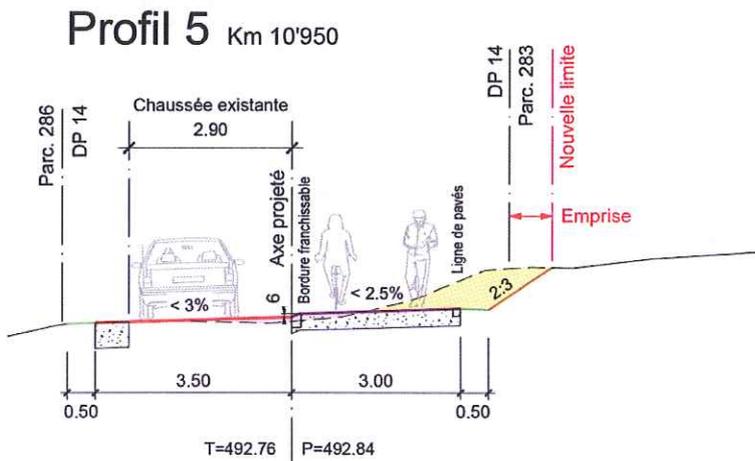
La confirmation d'un délai **au 1^{er} décembre 2017** pour l'obtention des subventions cantonales et fédérales font de ce projet un objectif prioritaire pour la Commune de Pomy.

Nous profitons également de ce projet commun entre les deux communes afin de sécuriser la traversée de la Route de Moudon (RC 422) à la hauteur du chemin des Vignes.

Liaison mobilité douce Chemin de Calamin

Les mesures proposées ont pour but de créer une liaison entre Yverdon-les-Bains, en intégrant le futur quartier de « Longemale », et le village de Pomy. Il s'agit de :

- Sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes par un espace mixte qui leur est dédié.
- Rénover la chaussée en très mauvais état.
- Améliorer l'éclairage public.

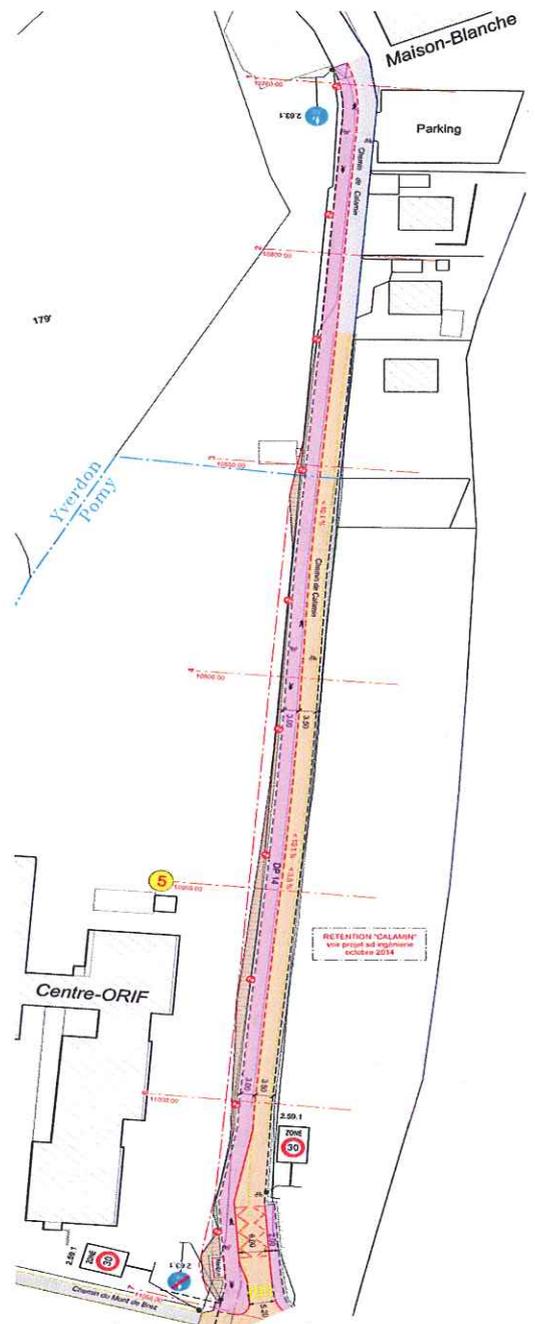


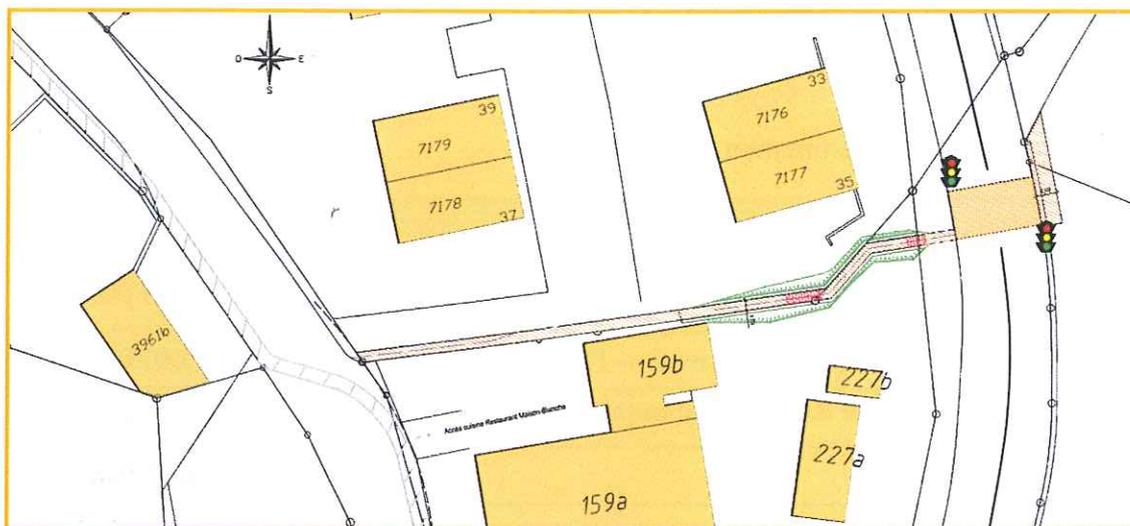
Le profil type de la chaussée est constitué d'une voie de circulation de 3.50m pour les automobiles, bus et poids-lourds, ainsi que d'une piste mixte de 3.0m destinée à la circulation des cycles et des piétons, ceci sur l'entier du tronçon entre la Maison-Blanche et le centre ORIF.

Traversée RC 422 – Chemin des Vignes

La création d'une traversée sécurisée sur la route cantonale qui relie Yverdon-les-Bains à Pomy, à la hauteur du chemin des Vignes permet de compléter la liaison entre le chemin de Calamin et le chemin des Vignes (à cheval sur le territoire des communes de Pomy et d'Yverdon-les-Bains). Cette traversée s'accompagne d'un cheminement au travers des parcelles privées se trouvant entre la route cantonale et le chemin de de Calamin (en vert sur la figure ci-dessous). Une partie de ce cheminement a déjà été réalisée, ne reste plus que le raccordement sur la parcelle de la Maison Blanche dont la commune de Pomy est au bénéfice d'une servitude de passage.

Pour des raisons de gabarit de chaussée, le marquage d'un passage piéton et la création d'un îlot au milieu de la chaussée n'est pas envisageable sans un élargissement de la route. Sur conseils de la DGMR, la pose d'un système de feux est la solution à privilégier. Cette mesure permettra une sécurisation de la traversée, et participera également à la modération de la vitesse des véhicules sur la route cantonale, en entrée de localité.





Convention de répartition financière

Dès lors, et pour unifier les procédures et trouver des synergies dans la suite des études/travaux, la DGMR propose aux deux communes de regrouper les deux projets et de ne faire qu'une seule mise à l'enquête et ainsi limiter les coûts.

Afin d'officialiser cette collaboration entre les deux communes, la filière Mobilité d'Yverdon-les-Bains a établi une convention, qu'elle a soumise aux deux Municipalités pour validation. Cette convention a pour but de définir les éléments clés suivants :

- La répartition des coûts de l'étude, à savoir une répartition équitable (50%-50%) entre les communes, calculée sur la base des coûts de chaque projet.
- La répartition des coûts des travaux, en fonction de leur emplacement sur le territoire de chaque commune.
- Le pilotage du projet et le suivi des travaux: assuré par la filière Mobilité et la Municipalité de Pomy.

En complément et pour éclaircir la question des coûts, voici ce que la convention propose concernant la répartition des coûts des travaux :

Mobilité douce Calamin-ORIF

Conformément à la répartition préalablement définie par la DGMR en début du projet, 33% des coûts sont à la charge de la Commune d'Yverdon. Le solde est à la charge de la commune de Pomy. Le canton ne participe pas au financement de ce tronçon.

Traversée RC 422

Une répartition 50/50 entre les deux communes est proposée puisque que le chemin des Vignes donne accès au même nombre de parcelles pour chaque commune.

Budget

Le coût du projet, selon les estimations d'avant-projet :

Coût HT		Pomy
Travaux	Signalisation Chemin de Calamin (y.c imprévus +/- 10%)	11'000 CHF
	MD Calamin-ORIF (y.c imprévus +/-10%)	607'000 CHF
	Traversée piétonne RC 422 (y.c imprévus +/-10%)	39'000 CHF
TOTAL HT : Travaux		657'000 CHF

Honoraires	Préparation de la mise à l'enquête et l'appel d'offre et direction des travaux	32'500 CHF
	Réduction sur les honoraires (facturation par forfait)	-2'000 CHF
TOTAL HT : Honoraires		30'500 CHF
Divers et imprévus commune de Pomy		7'000 CHF

TOTAL Général HT	694'500 CHF
TVA (8%)	55'500 CHF
TOTAL Général TTC	750'000CHF

Subventions

Les subventions cantonales et fédérales citées en introduction sont détaillées ci-après :

Subventions potentielles		Pomy
Mobilité douce Calamin-ORIF	cantonales, si avant le 01.12.2017	66'000 CHF
	fédérales	De 66-110'000 CHF
Traversée piétonne RC 422	aucune subvention	0 CHF
TOTAL des subventions		De 132-176'000 CHF

Dans un dernier courrier adressé aux autorités communales et au bureau d'agglomération, le canton de Vaud rappelle le **délai au 1^{er} décembre 2017** pour les demandes de subventions en rapport à la loi sur les transports publics (LMTP). Ces subventions s'élèvent à 15% du coût de la mesure (chemin de Calamin), soit environ 66'000 CHF pour la Commune de Pomy.

En ce qui concerne la subvention fédérale liée au projet d'agglomération, il est encore difficile d'articuler un montant précis. Celle-ci dépend en effet de la répartition entre les différents projets de la mesure 1.a de l'agglomération. Elle devrait se situer dans une fourchette de 15%

à 25% du coût de la mesure (chemin de Calamin), soit entre 66'000 et 110'000 CHF pour la Commune de Pomy.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2017 - 05 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- Article 1. Réfection des surfaces routières
Mise en place d'un concept de mobilité douce
Aménagement de mesures de sécurité routière
- Article 2. D'accorder un crédit de CHF 750'000,- pour la réalisation de ce projet
- Article 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2017.